

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances
Publiques 44

N° 80 / 6 janvier 2011



LA TOURNÉE DU DÉMAGOGUE

Devant des personnels ayant travaillé la nuit de la Saint-Sylvestre, Sarkozy, faisant une nouvelle fois référence à un fait divers tragique, a déclaré que les agressions dans le métro étaient « inadmissibles ». Voulait-il suggérer que d'autres seraient a contrario admissibles ? Celles assez fréquentes, par exemple, de patrons envers le personnel de l'inspection du travail, et jamais fermement condamnées.

Il a également déploré la « désorganisation » dans les transports et le fait que « les usagers aient le sentiment d'être abandonnés ». Tiens donc !

Qui, dans le cadre de la RGPP et au mépris du service public, a organisé les restructurations des services de l'Équipement en éclatant les DDE ? Qui aligne la gestion de la SNCF sur celle d'une entreprise privée ?

Quant à l'empathie affichée envers les usagers, on aimerait la retrouver pour d'autres catégories vraiment abandonnées : les chômeurs, par exemple, victimes de la calamiteuse fusion en Pôle Emploi de l'ANPE et des ASSEDIC. Cela fait tout de même officiellement plus de 4 millions d'hommes et de femmes, toutes catégories confondues.

C'est très certainement pour les aider que Pôle Emploi projette de supprimer 1800 postes en 2011.

RARE MOMENT DE LUCIDITÉ

A propos d'emplois, le CTPD est convoqué le 11 janvier pour entériner les suppressions à la DRFiP de Loire-Atlantique. L'intersyndicale appelle à se rassembler devant la TG à 8h30. Si les rapports officiels sont souvent d'une lecture rébarbative, ils recèlent parfois quelques aveux intéressants. Ainsi en est-il de celui rendu par Gilles Carrez, rapporteur général (UMP) de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, sur le projet de loi de finances pour 2011.

Concernant la DGFIP (annexe 23), on y lit page 9 que « la politique du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite est mieux que respectée. En 2011, les personnels de la catégorie C supportent à hauteur de 144% cet effort », ou encore page 18 que « s'il semble que les gains de productivité soient encore possibles sur les fonctions support, back office [...] la suppression annuelle, systématique, de 2500 ETPT commence à poser problème. Pour le rapporteur spécial, la DGFIP doit se préoccuper des conditions de travail et du climat interne pour éviter de créer un syndrome France Télécom ».

Le rapport doute que les suppressions futures soient compensées par des gains de productivité accrus et note qu'en raison de l'inflation de postes A+, « la DGFIP est devenue une administration moins nombreuse, sans doute plus compétente, mais pas moins coûteuse ».

Page 32, « le Rapporteur spécial juge que les agents ETPT de la filière Gestion publique libérés par de développement de la dématérialisation seraient utilement affectés à des missions de services auprès des collectivités territoriales, notamment pour procéder à une certification simplifiée des comptes de celles-ci ».

Autre exemple, page 44, à propos du contrôle fiscal « [...] la DGFIP a donné la priorité aux objectifs de rendement (nombre de contrôles et montants à recouvrer) orientant ainsi les contrôles vers les dossiers les plus faciles et délaissant les dossiers plus complexes qui obligent à des enquêtes longues. Cette orientation a pour effet de rendre la couverture des contrôles inégale sur certaines catégories de contribuables et de dispositifs fiscaux et sur certaines zones géographiques ».

On vous laisse deviner quelles sont les « certaines » catégories et zones.

BIS REPETITA

Le n° 77 d'Antidote hebdo dénonçait l'absence de communication sur la mise en place du CTPD unique dans la nouvelle DRFiP.

Ça ne s'arrange pas.

Les services des « ressources humaines » des deux anciennes directions ont été regroupés le 13 décembre dans les locaux de l'ex-TG. Aucun message préalable aux agents, notamment de l'ex-DSF. Certains collègues de Cambronne ont constaté la chose en se déplaçant dans le bâtiment de la direction comme ils en avaient l'habitude, et en trouvant un bureau vide !

C'est par une brève d'Ulysse 44 sur l'installation des services du siège de la DRFiP mise en ligne le 20 décembre que l'information est donnée.

A quoi sert donc la « Mission Cabinet – Communication » ? Pas à la communication interne visiblement.

AGORA...LE BOL

Comme nous pouvions l'imaginer, les dysfonctionnements (c'est un euphémisme) se sont multipliés à l'occasion du basculement dans cette application des agents de la filière gestion publique des services non fusionnés. Mais qu'on se le dise, tous les messages d'erreur sont « normaux » et AGORA devrait redevenir opérationnelle rapidement !

C'est sans concertation aucune que l'extension à tous les agents de la DGFIP a été décidée par l'administration.

Au delà du système lui-même, sur lequel la CGT porte un regard critique, force est de constater que la Direction Générale confond une fois de plus vitesse et précipitation.

Le prétexte en est la généralisation des règles de vie commune.

Mauvais prétexte, car ces règles sont indépendantes du mode de gestion des horaires et des congés. Il pouvait très bien y avoir un passage progressif avec le maintien des outils habituels.

Et encore une fois, ce sont les agents qui font les frais de cet irréalisme et de cette non-considération des services.

A CONTRE COURANT

En nom d'une solidarité sans faille avec les plus riches, Sarkozy, son gouvernement et sa majorité parlementaire s'efforcent à faire rentrer dans nos crânes obtus cette évidence divine que si nous vivons plus longtemps, nous devons travailler plus longtemps.

A ce titre, ils imposent une réforme des plus régressives qui, entre autres choses, contraint les salariés à bosser deux années de plus. Évidence ? Affaire de choix politique plutôt !

Ainsi, un pays, et pas parmi les plus riches, en fait un autre.

Sans que cela signifie la moindre allégerie à quelque gouvernement que ce soit, on peut quand même avoir un regard attentif sur le choix de la Bolivie qui a annoncé son intention de faire baisser l'âge de la retraite de 65 à 58 ans...

L'effort financier serait partagé entre les patrons (+3% de cotisations), les salariés (+0,5%) et les Boliviens les plus riches au travers d'une contribution spéciale.

BABY BLUES

La CGT revendique depuis longtemps l'allongement du congé maternité à 24 semaines pour les naissances du premier et du deuxième enfant. Il est actuellement en France de 16 semaines (et 26 semaines à partir du troisième).

Les ministres européens des Affaires sociales et de l'Emploi ont « retoqué » courant décembre un projet du Parlement européen visant à porter le congé maternité à 20 semaines.

Trop coûteux, ont-ils crié en chœur !

De braves gens beaucoup moins effrayés par la dépense quand il s'agit de renflouer les banques...